



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

### **Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----

### **AVANCEMENTS DE GRADE - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE LE TRAIT - CM/19/041**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le tableau des emplois est l'élément créateur de droit pour la gestion des ressources humaines de la commune.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant que le Comité Technique a émis un avis favorable au tableau des ratios d'avancements de grades le 28 novembre 2018, et que la délibération relative à ces ratios a été adoptée en Conseil Municipal le 18 décembre 2018,

Considérant que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable aux dossiers d'avancements de grade de la catégorie C le 25 février 2019,

**Le Maire propose à l'Assemblée :**

- la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- la suppression de 4 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, dont 3 à temps complet et 1 à temps non complet
- la création de 4 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, dont 3 à temps complet et 1 à temps non complet

<b>filière médico-sociale</b>				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
C	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	-1	3	Temps complet
C	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	+1	3	Temps complet
<b>total du cadre d'emploi des ATSEM : 6</b>				

<b>Filière Administrative</b>				
catégorie	emploi concerné	modification du tableau des emplois	total des emplois de ce grade à l'effectif de la Ville	Temps de travail
C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	-4	6	Temps complet
C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	+4	6	5 à TC et 1 à 28h
<b>total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs principaux : 12</b>				

A titre d'information, il est précisé au Conseil le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées :

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	2	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 4			
B	Rédacteur	5	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 8			
C	Adjoint administratif	11	TC
C	<b>Adjoint administratif principal 2ème classe</b>	6	TC
C	<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>	6	5 à TC, 1 à 28h
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23, dont 1 à 28h			
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			35
			dont 1 à 28h

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 3			
C	Adjoint technique	36	35 à TC, 1 à 27h30
C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	4	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 44, dont 1 à 27h30			
C	Agent de maîtrise	5	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC

total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 9		
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	57	dont 1 à 27h30

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
B	Animateur	3	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	1	TC
B	Animateur principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 5			
C	Adjoint d'animation	18	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 20			
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			25

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
A	Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
C	<b>Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles</b>	3	TC
C	<b>Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles</b>	3	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>			7

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint du patrimoine	2	TC
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine : 3			
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>			5
			dont 1 à 28h

<b>FILIERE SECURITE</b>			
C	Gardien brigadier	4	TC
C	Brigadier chef principal	3	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
<b>TOTAL FILIERE SECURITE</b>			7
<b>TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>			<b>136</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter le tableau des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Ville tel que présenté ci-dessus.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,  
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 février 2019 pour la catégorie C,  
VU le tableau des emplois,  
VU le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre budgétaire correspondant (012).

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
05 avril 2019

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

